



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 17 Décembre 2025



Le dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Christophe Delingette, Jérôme Brihayé, Martine Chevallier, François Beaulieu, Dany Moine, Philippe Devin

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain),

Absents : Marion Girardot, Alexandre Fish

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron.

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR : Bernard Riant demande de rajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal la rétrocession voirie à l'O.A.H. – parcelle ZM 243 suite à une erreur de bornage.

I -/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

II -/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Rappel : la fête de Noël au profit des enfants scolarisés au sein du RPI Vallan - Gy l'Evêque aura lieu le samedi 20 décembre.

CTG : la Convention Territoriale Globale est en cours d'écriture par la CAF pour signature.

Personnel : Alexia qui était en congés de maternité sera de retour en janvier.

Stagiaire : une élève du Lycée des métiers Vauban à Auxerre sera accueillie en stage à l'école maternelle et à l'accueil périscolaire du 12 au 30 janvier 2026.

François BEAULIEU se propose de demander à Valentin JOURLIN le prêt de son terrain proche de la salle de la fontaine de façon à agrandir la surface d'activité disponible.
Véronique PIERRON transmettra l'information à Dominique AMARAL.

C.C.A.S.

Rapporteur : Véronique PIERRON

La distribution des colis auprès de nos aînés à, comme à son habitude, fait l'unanimité.

III-/ Rétrocession voirie à l'O.A.H. – parcelle ZM 243

Le Maire informe le conseil d'une erreur de bornage sur la parcelle ZM 243. En effet, une bande de terrain a été rétrocédée à tort à la commune par la délibération D2023.09.06. Le coffret des réseaux de la parcelle se trouvait donc sur le domaine public.

Pour acter la rétrocession, une convention sera signée entre la commune de VALLAN et l'Office Auxerrois de l'Habitat qui prendra à sa charge tous les frais.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte la rétrocession par la commune de Vallan de l'emprise foncière ZM 243 (721 m2),
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié, les frais étant à la charge de l'Office Auxerrois de l'Habitat,
- Autorise le Maire à signer la convention de cession des emprises et équipements.

IV-/ COMMUNICATIONS

Bibliothèque : la bibliothèque sera fermée les 20, 24 et 31 décembre 2025.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 29 Janvier 2026 à 19 h 30

La séance est levée à 20 heures 30

Fait et délibéré, le dix-sept décembre deux mil vingt-cinq.

Le Maire,
Bernard Riant

